

Élection municipale des 15 et 22 Mars 2020 à Castanet-Tolosan

Questions de l'US Castanéenne aux différentes listes de candidats

Réponses de la liste Castanet en Commun (Xavier Normand)

1/ Quelles mesures préventives allez-vous prendre pour empêcher l'envahissement, par **les caravanes des « gens du voyage »**, des espaces publics du territoire communal non aménagés à cet effet ? A ce sujet, la zone des stades de Lautard présente-t-elle à vos yeux un enjeu particulier ou des difficultés particulières ?

Réponse : Les mesures que nous prendrons pour éviter l'envahissement de l'espace public par les caravanes de « gens du voyage » seront dans la continuité de ce qui a été fait par la municipalité actuelle, en privilégiant la prévention avec des infrastructures adaptées et en menant le dialogue à chaque fois que c'est nécessaire, en lien avec le Sicoval et la Préfecture.

2/ Les associations castanéennes possèdent, en des proportions variées, des adhérents ne résidant pas sur la Commune. Considérez-vous cet état de fait comme **une charge de centralité** illégitime qu'il faut faire supporter aux communes extérieures concernées ? Et alors, comment ? Ou bien considérez-vous cela comme une marque de vitalité et d'attractivité, avec un bilan positif sur le bien vivre et l'économie locale ? Et alors comment le préserver ?

Réponse : Certaines associations castanéennes attirent des adhérents extérieurs à la commune et c'est une excellente chose puisque cela montre que ce qu'elles proposent est de qualité. Comme nous l'avons indiqué lors de notre rencontre avec une partie du bureau de l'USC, nous n'aurons jamais de raisonnement comptable sur ce sujet, mais plutôt une appréciation de ce que chaque association apporte à la commune, notamment en lien avec les valeurs que nous entendons défendre : l'éducation populaire, l'inclusion et les solidarités, la transition écologique. Si l'USC a un grand nombre d'adhérents extérieurs parce qu'elle est une excellente école de football, ce sera une bonne nouvelle pour tous ; si c'est le cas parce qu'elle fait le choix de ne pas accueillir certain.e.s jeunes joueur.se.s de Castanet, nous aurons un échange sur ce sujet et nous chercherons ensemble des solutions pour que le club puisse jouer à plein son rôle dans la ville inclusive que nous appelons de nos vœux.

3/ Les associations, particulièrement les clubs sportifs, sont **un lieu de rencontres** entre les générations, les classes sociales, les quartiers, et aussi les personnes de différentes ethnicités. Trouvez-vous utile pour la Commune de favoriser les associations qui œuvrent le plus dans ce sens ? Si oui, comment allez-vous mesurer leur « performance » individuelle ? Et comment allez-vous différencier votre soutien ?

Réponse : Cette idée des associations comme des lieux de rencontres nous semble pertinente et tout à fait cohérente avec notre volonté de faire des associations des partenaires à part entière de la politique municipale en matière de bien vivre ensemble, de solidarité et de convivialité. Nous l'avons écrit dans nos propositions pour les associations (cf. document joint) : nous proposerons « un travail approfondi sur les conventions d'objectifs pour en faire des outils de partage des orientations et de définition de la contribution des associations aux grands « chantiers » de la municipalité : éducation populaire, ville inclusive, solidarités, transition écologique, etc. » Nous accompagnerons toutes les associations de la commune pour qu'elles progressent dans ce sens, sans les opposer entre elles et en essayant de tenir compte du contexte de chacune.

4/ Allez-vous maintenir **la part relative de la subvention** directe aux associations dans le budget de fonctionnement communal ? Avez-vous une politique de reconduction ajustable, ou bien allez-vous établir une grille de critères servant de base au calcul du montant alloué à chaque association ?

Réponse : Le principe des subventions directes aux associations sera maintenu et elles seront programmées de façon pluriannuelle là où le besoin de visibilité est important, notamment pour la gestion du personnel salarié et des projets partenariaux. Pour les clubs sportifs structurants au niveau de la

commune, comme l'USC, le principe de « reconduction ajustable » semble assez adapté, en fonction des moyens de la commune et de l'évolution des effectifs du club. S'il doit y avoir une grille de critères, ce sera à la demande de telle ou telle association et elle sera mise en place d'un commun accord à l'issue d'un dialogue approfondi sur la convention d'objectif qui la lie à la mairie.

5/ Un soutien financier important pour l'USC provient des prestataires choisis par la Mairie pour mener à bien ses projets. Dans la période actuelle, il s'agit des promoteurs immobiliers. Prolongerez-vous cette **intermédiation Prestataire/Mairie/Club** ? Quels sont vos projets pour la Commune qui pourraient amener de nouveaux partenariats au club sur le même modèle ?

Réponse : Nous ne connaissons pas le détail de ces partenariats et nous ferons un point sur le sujet en début de mandat. Comme nous l'avons indiqué lors de notre échange, nous nous impliquerons pour permettre aux entreprises domiciliées ou travaillant sur la commune de nouer des partenariats gagnants-gagnants avec les associations, en fonction de leurs affinités, étant bien entendu qu'il ne s'agira en aucun cas de contreparties. Nous pensons que le modèle auquel vous faites référence peut être notablement élargi, et il serait dommage de considérer que l'équilibre de nos clubs repose sur le seul (haut) niveau de la promotion immobilière sur Castanet.

6/ Comptez-vous dissocier la subvention directe attribuée aux clubs de l'aide personnalisée attribuée à certains de leurs adhérents en fonction de leur **Quotient Familial** ? Actuellement, l'USC est fortement désavantagée par rapport à l'Avenir Castanéen (par exemple), puisque sa subvention nette est amputée d'une bien plus forte part reversée par le club aux familles.

Réponse : Vous nous avez parlé de ce sujet quand nous nous sommes rencontrés, et c'est un point important à connaître quand on veut analyser et comparer les niveaux des subventions. Nous sommes favorables à la plus grande transparence possible sur ce sujet comme sur d'autres, et nous échangerons avec chaque association sur le niveau de détail à faire apparaître dans les documents publiés. Concernant l'USC, la part de subvention correspondant à l'aide personnalisée aux adhérents dont le quotient familial est faible est une ligne que nous pourrions détailler et suivre dans le temps, de la même façon que la part des dépenses liées aux équipes professionnelles.

7) **Les infrastructures de Lautard** ont permis à l'USC de montrer une image positive et ambitieuse de Castanet, et de s'installer, dans toutes les catégories d'âge, au meilleur niveau sportif de la grande Région Occitanie. Ce statut est menacé par l'extrême fragilité des pelouses naturelles vieilles de 25 ans, et l'état inadapté voire dangereux du terrain de repli des Fontanelles. Serez-vous prêt à accompagner le Club dans sa progression sportive (i) en dégagant à Lautard de nouveaux espaces pour l'entraînement et pour une nouvelle pratique version « Loisir », (ii) en convertissant le terrain Annexe en pelouse synthétique, pour une utilisation plus intensive et une économie d'entretien substantielle, (iii) en programmant rapidement la rénovation complète de la pelouse du terrain d'Honneur pour valoriser bien plus qu'aujourd'hui cet équipement majeur ?

Réponse : Nous souhaitons bien entendu le meilleur pour notre club et pour l'image de Castanet dans la région Occitanie. Nous étudierons avec attention ces demandes d'amélioration des infrastructures que vous utilisez et la façon dont certains investissements pourront être programmés dans la durée du mandat.

8) L'extension de notre Ligue à la nouvelle grande Région a doublé les déplacements des équipes de l'USC, en nombre, en distance parcourue, et en budget « location de véhicules ». Envisagez-vous **une flotte rénovée et augmentée de véhicules** municipaux, d'utilisation concertée et partagée entre services et associations ? A défaut de cet investissement, envisagez-vous une aide directe sur le budget « transport » des associations, complémentaire aux subventions annuelles ?

Réponse : Nous sommes conscients de cet enjeu des distances parcourues par les clubs sportifs chaque week-end et nous chercherons les meilleures solutions de mutualisation possible avec d'autres usages,

notamment la navette municipale et les besoins des scolaires et centres de loisir. Si l'achat de véhicules mutualisés s'avère intéressant, nous le ferons et en profiterons pour choisir des véhicules propres, roulant par exemple au bio-GNV, en lien avec le projet mené par le Sicoval avec SEVEN-Occitanie.

Municipales 15 & 22 mars 2020

Nos propositions pour les associations

Castanet en Commun proposera **un nouveau pacte de solidarité et de convivialité** aux Castanéen.ne.s, et les associations auront un rôle important à jouer dans cette perspective.

Être présents et à l'écoute des associations, les appuyer dans leurs missions. Les élus de demain s'engagent à être aux côtés des acteurs associatifs, présents dans les instances où ils sont invités et dans les grands événements :

- Pour renforcer l'engagement bénévole et citoyen, favoriser l'accès aux droits, l'accès à la culture et au sport, l'expression artistique et sa présence dans l'espace public, l'ouverture aux autres.
- Dans un esprit de confiance, d'écoute, de partage autour des projets des associations et de leur inscription dans le territoire communal et dans le temps.
- Par un travail approfondi sur les conventions d'objectifs pour en faire des outils de partage des orientations et de définition de la contribution des associations aux grands « chantiers » de la municipalité : éducation populaire, ville inclusive, solidarités, transition écologique, etc.
- En appui dans les relations avec les partenaires institutionnels et les acteurs économiques.

Favoriser les coopérations, la mutualisation des équipements et des salles municipales :

- Des projets partagés avec l'équipe municipale, sans ingérence, dans le respect des partenaires associatifs.
- Un accompagnement concret des projets d'un point de vue financier, logistique, de coordination des acteurs.
- Une volonté de décloisonner et d'initier des projets qui croisent les domaines de compétences : politique jeunesse, éducation, action sociale, lien intergénérationnel, environnement, ...
- Une meilleure coordination de la programmation des événements pour éviter les effets de superposition, et une information complète en direction des usagers de la commune (site web, lettre d'information, bulletin des animations, panneaux "affichage libre", etc.).
- Une meilleure mutualisation des moyens municipaux (équipements, salles) mis à disposition des associations pour maximiser leur utilisation, avec un plan d'action défini de manière concertée : système de réservation en ligne, casiers sécurisés pour stocker le matériel, charte d'utilisation.

Lancer des appels à projets pour animer la ville et créer des temps de rencontre :

- En plus des subventions courantes aux associations, qui seront programmées de façon pluriannuelle là où la visibilité est importante, notamment pour la gestion du personnel salarié et des projets partenariaux, des appels à projets seront organisés chaque année et dotés de budgets spécifiques.
- Un des objectifs sera de rendre le patrimoine castanéen et l'espace public plus vivants et de créer des temps de rencontre : expos photos, spectacles de rue (contes, danse, etc.). La création d'événements plus importants (festival des arts, fête des sports, ...) sera proposée dans le cadre de la concertation.
- Des petits équipements utiles à l'animation de la ville, comme par exemple des kiosques (sur le modèle de la Guinguette de Granès, dans la haute-vallée de l'Aude, voir notre site web) ou des préaux, qui pourraient être installés sur la place de la Halle ou dans les parcs, seront étudiés, pour être ensuite mis à disposition des associations et collectifs pour des temps d'animation.

Plus largement, les acteurs associatifs seront impliqués dans les instances de la démocratie participative que nous mettrons en place. A titre d'exemple, un groupe de projet travaillera dès 2020 sur le programme d'un **lieu d'accueil à vocation culturelle et sociale, situé près de la Halle et qui inclura une médiathèque**. Ce projet devra tenir compte de ce qui existe ou va exister bientôt, comme le nouveau pôle culturel de Jacques Brel, et permettre aux acteurs de l'éducation et de la culture de s'y retrouver. Il ouvrira de nouvelles possibilités d'action pour les associations de Castanet.